

rapport n° R-2016-324

titre du rapport : Budget primitif 2017

rapporteur : M. Prosper KABALO

commission principale : Commission de l'économie et de l'administration générale

service : préparation et exécution financière direction des finances

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget général s'équilibre pour 2017 en mouvements réels à **170 649 118 €**

Pour 2016, les prévisions du budget primitif s'élevaient à **175 076 886 €**

Evolution en volume de **-2,53 %**

Le tableau suivant retrace les inscriptions budgétaires 2016 et 2017 (mouvements réels) et leur évolution :

	BP 2016	BP 2017	Evolution 2017/2016
Montant total du budget	175 076 886	170 649 118	-2,53%
Fonctionnement			
Dépenses réelles	120 313 221	121 909 817	1,33%
Recettes réelles	137 556 943	136 713 658	-0,61%
Autofinancement	17 243 722	14 803 841	-14,15%
Investissement			
Dépenses réelles	54 763 665	48 739 301	-11,00%
Recettes réelles	37 519 943	33 935 460	-9,55%
Autofinancement	-17 243 722	-14 803 841	-14,15%

Les opérations d'ordre s'élèvent à 17 605 841€. Elles se décomposent de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 484 841	681 000
Investissement	2 121 000	16 924 841

A. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS DU BUDGET PRIMITIF 2017

B. LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES MUNICIPALES À TRAVERS LE BUDGET 2017

A- LES ÉLÉMENTS FINANCIERS DU BP 2017

Cette présentation a pour vocation de détailler les principaux postes de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement (I) et d'investissement (II).

I. La section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes avec les mouvements d'ordre à un total de **137 394 658 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement, 121 909 817 €, augmentent de 1,33 % de budget primitif à budget primitif (BP), les recettes réelles de fonctionnement, 136 713 658 €, connaissent elles, une évolution à la baisse de 0,61 %.

1) Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (chapitre 011)

23 115 169 €

contre 21 883 728 € au BP 2016 (+1,23 M€ soit +5,63 % de BP à BP). Elles représentent 18,96 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe les achats (fournitures, alimentation, combustibles et carburants ...), les prestations de services (contrats de prestations de services avec des entreprises, locations, charges locatives, entretien et réparations ...), les autres services extérieurs (transports de biens, frais postaux et de télécommunications ...) et les impôts payés par la commune (taxe foncière). Les principales évolutions de ce chapitre sont décrites ci-après.

Le poste fluides et énergies globalisé (eau, gaz, électricité, chauffage et combustible) est le premier poste du chapitre 011 avec 4,28 M€. Une nouvelle baisse de 2 % est enregistrée sur l'ensemble de ces postes de dépenses. Elle est constituée principalement par la moindre dépense de gaz, tirant partie des effets du marché passé et dans une moindre mesure de l'électricité. A cela, s'ajoutent les conséquences de l'ensemble des travaux de rénovation des bâtiments communaux qui permettent de réguler les consommations tout comme les constructions neuves et la poursuite de la sensibilisation des utilisateurs aux gestes économes. Les crédits destinés à régler les consommations d'eau sont en légère hausse (490 K€, + 0,3 % soit +1,5 K€). Le poste chauffage urbain demeure stable à 470 K€. Les frais de combustibles (-4,4 %) à 75 K€ concernent essentiellement l'acquisition de bois pour la chaufferie de Chamagnieu.

Le budget destiné à l'acquisition des matières premières nécessaires à la production des repas de la cuisine centrale (60623) est stabilisé à 1,46 M€ (-0,3 % soit -5 K€). Ceci en intégrant l'évolution démographique envisagée (+ 5 000 repas) et les jours d'activité supplémentaires liés au calendrier scolaire. La démarche menée de meilleure maîtrise de la commande par les restaurants scolaires est poursuivie afin de faire en sorte que le nombre de repas livrés soit le plus près possible des taux de présence effectifs. L'objectif de qualité nutritionnelle basé sur un approvisionnement local, biologique et des ratios de fréquence de présentation des plats reste le guide de cette prestation.

L'ensemble des fournitures de traitement (60624), d'entretien (60631), d'équipement (60632), non stockées (60628), administratives (6064) ou autres types (6068) est en hausse de 1,86 % (+33 K€) à 1,82 M€. Les fournitures d'entretien (+2,3 %) sont en hausse en liaison avec les surfaces supplémentaires de bâti principalement comme pour les fournitures d'équipement. Ces dernières (+2,2 % soit +27 K€) augmentent aussi en relation avec la réalisation des expositions au Rize et le développement en interne des réparations sur la flotte de véhicules municipaux par les ateliers municipaux. En contrepartie de ce dernier point, les prestations extérieures d'entretien du matériel roulant (61551) sont en baisse (-16 K€ soit -16 %) à 82 K€. Les autres postes demeurent stables.

La dotation pour les livres et ouvrages (6065) fait l'objet d'une réfaction de 5 K€ (-1,3 %) mais la dotation 2017 (390 K€) reste supérieure à celle de 2015.

Les fournitures scolaires (6067) font elles aussi l'objet d'une réduction (-2,1 % -7 K€ à 346 K€) sur la base de l'évolution des effectifs réels.

Les contrats de prestations (611) sont en hausse de 289 K€ (+38 %) à 1,048 M€ avec notamment la hausse des dépenses de fourrière (+ 55 K€) qui font l'objet de récupération sur les personnes concernées d'une part et d'autre part la transformation d'une subvention auparavant versée à la crèche les Petits Léonard en chapitre 65 en dépenses d'acquisition de places de crèches (238 K€).

Les locations immobilières (6132) et les charges locatives et de copropriété (614) sont en hausse de 1,8 % (+19,8 K€) au global. Les deux postes sont relatifs aux frais de gestion du patrimoine immobilier nécessaire à la collectivité pour mener ses missions. La variation distincte des deux articles est la conséquence d'un transfert comptable vers l'article 614 pour intégrer sur ce poste les charges accessoires auparavant réglées sur l'article 6132.

Les locations mobilières (6135) sont en hausse de 182 K€ (+ 48 %) à 561 K€. Essentiellement en raison de l'organisation cette année des Invites (« biennalisées ») et des locations nécessaires à leur organisation, compensé pour partie par une baisse des prestations envisagées dans le cadre de la refonte du marché de Noël.

L'entretien des terrains, du bâti et des réseaux (61521/615221/ 615228/615232) augmente de 6,4 % (+88 K€ à 1,46 M€). Si les travaux d'investissement réalisés ces dernières années permettent une maîtrise des coûts d'entretien du patrimoine, l'augmentation des surfaces à entretenir suite aux extensions/rénovations d'équipement induit des interventions supplémentaires. Cependant l'évolution essentielle porte sur le fait de confier une partie de l'entretien des cimetières à un prestataire externe. La maintenance des équipements et matériels (6156) augmente +33 K€ (+2,5 %) à 1,35 M€. C'est la résultante de l'extension de la zone de stationnement payant et des contrats d'exploitation et d'entretien du parc des horodateurs d'une part et d'autre part les contrats de maintenance des logiciels informatiques.

L'entretien et la réparation des autres biens mobiliers 61558 (hors véhicules roulants) est en hausse de 13 K€ (+6,5 %) pour permettre l'entretien de divers matériels en matière scolaire notamment.

Les frais d'études (617) sont en baisse de 67 K€ soit -62 % à 41 K€. Ils varient d'un exercice à l'autre en fonction des axes de travail développés. La baisse s'explique par les travaux de recherche et de collecte relatifs à la mémoire, menés par le Rize qui seront désormais imputées en section d'investissement d'une part et d'autre part l'achèvement de prestations en matière urbaine.

Les autres frais divers (6188) (+18,8 K€) sont en hausse de +14,8 % intégrant des dépenses liées aux Invites et aux élections à venir.

Les frais de formation des agents sont en augmentation (+27 K€ à 520 K€ soit +5,2 %) pour prendre en compte les obligations réglementaires liées à l'armement des policiers municipaux.

L'ensemble des frais engagés en matière d'honoraires (6226), frais d'actes et de contentieux liés aux prestations juridiques (6227) et rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers en matière de services (6228) passe de 1,28 M€ à 1,324 M€ (+3,3 % soit +41,9 K€). L'évolution porte principalement sur les honoraires versés pour la mise en œuvre de mesures de préventions pendant la période estivale et un complément destiné à permettre la fermeture de certains parcs en soirée par un prestataire externe.

Fête et cérémonies (6232) est en hausse cette année (+570 K€ à 769 K€) du fait essentiellement des dépenses de programmation artistique, conception et organisation des Invites portées sur cette ligne.

Les frais de publicité publication et relations publiques (6238) augmentent de 4,8 % soit + 28 K€ à 607 K€ du fait de la manifestation des Invites.

Les frais d'affranchissement (6261) sont en hausse pour prendre en compte l'envoi d'une information spécifique aux électeurs suite à la refonte de la carte des bureaux de vote, préalablement aux scrutins de 2017 (+40,5 K€ soit +16,7 % à 283,4 K€) et les frais de télécommunication (6262) continuent de baisser (-5,2 % soit -19 K€ à 352 K€) en tirant partie des liaisons internet mises en œuvre.

Les frais bancaires (627) sont en hausse de 6,3 K€ à 14,1 K€ (+60 %) en relation avec le développement du paiement dématérialisé du stationnement payant.

Les concours divers cotisations (6281) diminuent de -11 K€ à 101 K€ suite à la substitution de la métropole de Lyon aux communes dans certains organismes (Air Rhône-Alpes et France urbaine).

Les frais de gardiennage (6282) croissent à 340 K€ (+ 44,2 K€ soit +14,9 %) avec notamment l'intégration de l'enveloppe destinée à la sécurisation des Invites et en tenant compte des réductions liées à la refonte du Marché de Noël et la fermeture de la maison des fêtes familiales à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les charges de personnel (chapitre 012)

73 409 018 €

après 73 271 268 € en 2016 (+0,14 M€ soit +0,19 % d'augmentation de BP à BP). Au BP 2017, les dépenses de personnel représentent 60,22 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'évolution s'explique notamment par :

- les mesures réglementaires et statutaires avec la hausse du point d'indice +0,68 M€ en année pleine d'une part et d'autre part le réforme portant transfert en régime indiciaire (+0,18 M€) de certaines primes concernant les catégories A et C en 2017 après les catégories B en 2016,
- le Glissement Vieillesse Technicité : + 0,22 M€ (avancement d'échelons, de grade et effet Noria),
- les répercussions des créations, modifications et suppressions de postes +0,15 M€ avec les effets reports des créations de poste 2016 sur l'exercice 2017 (EAJE Pasteur, postes éducation..) et les demandes propres à 2017 avec notamment la suppression de 10 postes (6 agents et gardes, 1 chargé de mission, 1 directeur technique, 1 assistant de conservation et un responsable de crèche suite à la fermeture de la structure Pierrot s'en va en garde) et la création de 6 postes (2 adjoints administratifs, 1 poste de rédacteur, 1 poste d'adjoint du patrimoine, 1 attaché responsable du service famille à la petite enfance, 1 poste d'agent technique pour l'atelier électricité),
- la revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C +280 K€,
- l'évolution des charges sociales -25 K€ avec notamment la baisse de la cotisation au CNFPT,
- des mesures diverses - 161 K€ avec un ajustement des inscriptions relatives aux agents permanents en tenant compte des délais de latence dans les remplacements, mais aussi la réduction des heures supplémentaires et de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) suite à des évolutions réglementaires et à contrario des frais liés aux élections,
- la diminution de l'enveloppe des agents contractuels permanents, -500 K€ avec notamment la fermeture programmée de la structure Pierrot s'en va-t'en garde et la suppression de 6 postes d'assistante maternelle, la réduction du nombre d'agents contractuels au vu des effets des mesures de déprécarisation,
- la hausse des budgets de remplacements horaires +0,3 M€ avec l'intégration des moyens supplémentaires mis à disposition des écoles courant 2016,
- la baisse des budgets spécifiques (saisonniers, périscolaires ...) -0,41 M€ avec l'ajustement des inscriptions budgétaires prévisionnelles aux besoins effectifs en matière périscolaire. Après deux années de fonctionnement et fréquentation du dispositif, il est possible de calibrer de façon plus précise l'enveloppe nécessaire,
- la baisse du budget des emplois d'avenir, -865 K€, pour la cinquième année de mise en œuvre de ce dispositif leur nombre devrait en effet passer de 90 à 50 d'ici à la fin 2017.

Les charges de gestion courante (chapitre 65)

23 371 370 €

contre **23 223 665 € au BP 2016** (+0,64 % soit +0,148 M€ de BP à BP). Ce chapitre représente 19,17 % des dépenses réelles. L'évolution est la suivante :

- la contribution à l'ENM est en réduction (3,3 M€ - 1,89 %) afin de tenir compte d'un niveau plus élevé des financements de l'Etat. Les contributions obligatoires évoluent avec la fusion des Syndicats Intercommunaux de la Rize et d'aménagement du canal de Jonage avec le Syndicat Mixte de Miribel Jonage, le Symalim (0,41 M€ soit +0,21 M€). Le nouveau syndicat ne pouvant fiscaliser la contribution des communes puisqu'il est mixte (regroupant des communes et des conseils départementaux), la ville doit donc budgétiser la part auparavant directement prélevée sur le contribuable correspondant au SIA du canal de Jonage. La participation au PFIAL (99 K€) reste stable,
- la subvention au CCAS progresse à 4,016 M€ (+0,36 M€ soit + 10 %) pour tenir compte des effets des mesures locales et nationales liées au personnel mais aussi la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement du logement des locataires des EHPAD Château-Gaillard et Jean Jaurès,

- les contributions obligatoires aux écoles privées sous contrat baissent à 0,97 M€ de -41 K€ soit -4,1 %. Elles sont établies en fonction des coûts des écoles publiques villeurbannaises et du nombre d'élèves villeurbannais accueillis, en baisse par rapport à 2016,
 - la subvention à la caisse des écoles baisse de 1,6 % à 315 K€ (-5 K€),
- Les subventions aux associations à 13,12 M€ sont en baisse de -2,25 % par rapport à 2016 soit -303 K€. Les enveloppes génériques ouvertes au BP feront l'objet d'une répartition au fur et à mesure de l'exercice par délibération spécifique. Les éléments principaux sont les suivants :
- baisse de l'enveloppe globale affectée aux centres sociaux de 1 % (-30 K€) après concertation. Ces financements sont transversaux et portent sur différentes politiques, jeunesse, enfance, éducation loisirs...
 - réduction des enveloppes de subvention sportive de -37 K€ soit -1,9 % à 1,917 M€,
 - baisse des enveloppes de subvention petite enfance de 244 K€ (-10,8 %) avec un transfert en crédits d'achats de places d'un montant auparavant utilisés pour verser une subvention à la crèche les petits Léonard,
 - transfert partiel à l'association la MIETE qui interviendra sur le quartier de la Perralière des crédits auparavant versés à l'association Animation et rencontre suite à la cessation d'activité de cette dernière,
 - en matière d'éducation, au vu de la pérennité du financement, réintégration dès le BP du dispositif lié au Contrat éducatif Local précédemment inscrit en décision modificative (+57 K€) soit +10 %.

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656)

156 600 €

Ils correspondent à la rémunération des personnels des groupes politiques et aux dépenses de matériel, d'équipement et de fourniture. Sur ce dernier point, ils évoluent à la baisse pour ajuster l'inscription de la dotation de fonctionnement par élu au montant effectivement délibéré par le conseil municipal en 2014.

Les charges financières (chapitre 66)

300 000 €

Le montant demeure constant par rapport à 2016. Les intérêts de la dette, ligne 66111 et 66112 (204 K€) correspondent à une provision pour l'ensemble des emprunts réalisés par la ville.

Les agios de la ligne de trésorerie, ligne 6615 sont envisagés à 60 K€. L'estimation est réalisée sur la base de l'index éonia margé anticipé à 0,8 % pour un encours moyen annuel de 7,5 M€. Le renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2017 pourrait amener une nouvelle baisse de la marge (0,6 % actuellement) mais les indices de taux actuellement bas (négatifs) pourraient progresser. Les collectivités ne profitent d'ailleurs pas pleinement de ces taux négatifs du fait des planchers mis en place par les banques dans les contrats proposés.

Les charges financières, ligne 668 (35 K€) comprennent les commissions de non utilisation (CNU) des emprunts revolving et autres frais.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

217 660 €

223 900 € avaient été budgétés au BP 2016 soit une baisse de -2,8 %. Ce chapitre regroupe les titres annulés sur exercice antérieur, les charges exceptionnelles ou encore les bourses et prix, les intérêts moratoires.

Les atténuations de produits perçus (chapitre 014)

1 340 000 €

Ce chapitre intègre un reversement sur le produit de notre fiscalité directe locale perçue correspondant au Fond de Péréquation des Recettes Intercommunal et Communal (FPRIC). Cet outil de péréquation horizontale a pour objet d'assurer un prélèvement calculé au niveau du territoire intercommunal, réparti entre les communes et l'EPCI et redistribué au niveau national. Il est anticipé à 1,34 M€ en 2017 au niveau équivalent à 2016. En effet, le PLFI 2017 a prévu le gel au niveau 2016 afin de mesurer l'impact des fusions des intercommunalités. Ceux-ci pourraient bouleverser considérablement la répartition des prélèvements et leur redistribution entre structures intercommunales d'une part et d'autre part pour les communes membres. La Métropole et les communes sont contributrices à ce fonds en 2016 à hauteur de 28,54 M€ avec une charge de 11,92 M€ pour les communes et de 16,62 M€ pour le Grand Lyon.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)

6 170 841 €

Il est en baisse sensible par rapport à 2016 (**8 162 722 €**).

Ce virement constitue une partie de l'autofinancement brut. Celui-ci s'élève au total à 15 484 841 € en 2017 et représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'autofinancement brut, appelé aussi épargne brute, était de 17 243 772 € en 2016. Il sert à financer les dépenses d'investissement et permet de limiter le recours à l'emprunt. Le taux d'épargne brute de la collectivité, rapport entre l'autofinancement brut et le total des recettes réelles de fonction est en conséquence en baisse de -13,6 %.

Les dotations aux amortissements

9 314 000 €

(intégrées dans le chapitre 042 opérations d'ordre de section à section)

Depuis la réforme de l'instruction comptable M14 en date du 1^{er} janvier 2006, les opérations d'ordre sont regroupées dans des chapitres globalisés. Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles constituent l'unique poste du chapitre 042 au BP 2016.

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales, réelles et d'ordre, de fonctionnement s'élèvent à **137 394 658 €** au BP 2017, en baisse de 0,61 % par rapport au BP 2016 (138 237 943 €). Les seules recettes réelles représentent 136,71 M€ en baisse elles aussi, de 0,61 %.

Les atténuations de charges (chapitre 013)

642 000 €

Ce chapitre enregistre une hausse de 21,7 % par rapport au BP 2016 (527,5 K€).

Cette évolution est liée à des prévisions de recettes liées aux remboursements sur rémunération du personnel, notamment les remboursements des indemnités journalières versées par la Ville aux agents ayant fait l'objet d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Les produits du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

9 786 446 €

Ce chapitre enregistre une progression (+ 2,9 %) par rapport au BP 2016 (9,51 M€).

Il enregistre les recettes liées à la rétribution des services rendus par la ville de Villeurbanne et à l'occupation du domaine de la commune. Cette évolution s'explique principalement par :

- un ajustement à la baisse des recettes prévues des cantines (-7,2 %, -235 K€) pour tenir compte de la réalité de la fréquentation, les recettes avaient été surestimées antérieurement. Les redevances pour le temps périscolaire sont en envisagées à la hausse en raison de la nouvelle organisation mise en place à la rentrée 2015 (+15 %, +67 K€),
- une régression de la participation des familles pour la garde de leur enfant dans une structure collective (-2,9 %, -21 K€), le tarif moyen étant globalement en baisse depuis plusieurs années sur l'ensemble des équipements,

- une augmentation des recettes de la fourrière de la Police Municipale (+15,7 %, +55 K€) en raison d'une meilleure gestion et d'une augmentation du nombre de mises en fourrière,
- une progression des redevances d'occupation du domaine communal en raison de nouvelles occupations et de progression du niveau prévisionnel des redevances (+10 %, +91,8 K€),
- un transfert du chapitre 74 (Dotations et participations) des frais de remboursement par la métropole des coûts d'entretien des espaces extérieurs du Tonkin (0,53 M€). Hors ce transfert, à périmètre constant, l'évolution du chapitre aurait été en baisse de -2,65 %.

Les impôts et taxes (chapitre 73)

95 612 700 €

Ces recettes étaient prévues à hauteur de 94 037 700 € au BP 2016. Elles enregistrent une progression de 1,67 %, et représentent 70 % des recettes réelles de la section de fonctionnement.

La principale recette du chapitre 73 est constituée par **le produit des impositions directes** (73111 : taxe d'habitation, taxe sur les propriétés foncières bâties et taxe sur les propriétés foncières non bâties). Ces recettes sont estimées à 74,86 M€ au BP 2017, contre 73,54 M€ au BP 2016. Elles représentent 54,8 % des recettes réelles du projet de budget primitif, constituant la principale ressource de la Ville.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour estimer le produit des impôts locaux 2017 sur le fondement des éléments connus relatifs aux bases :

- évolution nominale des bases : + 0,8 %,
- évolution physique des bases : + 1,5 %,
- stabilité des taux de fiscalité directe.

L'attribution de compensation est estimée au BP 2016 à 9 M€ (7321), stable par rapport au BP 2016. L'attribution de compensation est la conséquence du passage à la TPU (Taxe professionnelle Unique) en 2003 sur le territoire de la métropole de Lyon. Ce montant n'évolue que dans l'hypothèse où il serait procédé à des transferts de compétences incidemment de charges ou recettes entre la ville de Villeurbanne et la Métropole.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est estimée au BP 2017 à 2,83 M€ (7322), stable par rapport au BP 2016. Les modalités de calcul de la DSC ont été redéfinies par la délibération communautaire du 12 décembre 2011. Il existe désormais 8 fractions réparties entre fractions péréquatrices (fractions richesse communale, logement social, revenu, minimum de ressources), fractions non péréquatrices (intéressement au développement économique, population) et fractions d'ajustement (évolution encadrée et prélèvement gens du voyage). Depuis 2013, l'enveloppe de la DSC, représente 2 % des dépenses réelles de fonctionnement du BP du budget principal du Grand Lyon. L'évolution de la dotation de chaque collectivité ne peut être inférieure ou supérieure à celle de l'enveloppe globale. Cependant depuis deux exercices, le Grand Lyon a dérogé aux règles posées pour maintenir la DSC attribuée au même niveau alors qu'elle aurait dû baisser.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation (7381) l'historique de cette taxe fait apparaître une forte sensibilité à l'activité économique immobilière et une relative volatilité. Compte tenu du contexte et des éléments des exercices 2016 et antérieurs, 4,8 M€ sont prévus au BP 2017 contre 4,4 M€ au BP 2016.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (7351) est estimée à 2,2 M€ au BP 2017 contre 2,3 M€ en 2016. Cette taxe depuis 2011, est assise sur la consommation et non plus sur le montant de la facture. Sa progression est donc liée au seul effet volume et non plus sur les effets prix et volume. Son montant est ajusté à la baisse sur la base des recettes perçues les années antérieures.

Les droits de stationnement (7337) sont estimés à 1,67 M€. L'évolution par rapport au BP antérieur (1,6 M€) traduit l'impact en année pleine de l'extension réalisée en début 2016.

La taxe locale sur la publicité extérieure (7368) est évaluée à 248 K€ au BP 2017 comme au BP 2016.

Elles sont en baisse de 8,52 % comparée au BP 2016 (32 800 170 €).

Pour 2014 et 2015, une baisse de 1,5 milliard d'euros de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) avait été prévue avec la mise en œuvre d'un pacte de stabilité et de confiance destiné à faire participer les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes de la Nation. Seule l'économie de 2014 a été mise en œuvre. Un nouveau plan d'économies de 11 Milliards d'euros sur la période 2015-2017 a été décidé pour les collectivités locales : 3,5 Mds€ en 2015 et 2016 et 3,7 Mds € en 2017. Cependant, concernant le bloc communal, il a été décidé, courant 2016, de diviser par deux sa participation à la contribution au redressement des finances publiques destinée à réduire le déficit de l'État en 2017 (1,035 Md€ au lieu de 2,07 Md€). Les effets de ce plan d'économies se portent là-aussi sur la DGF et plus particulièrement la dotation forfaitaire. Au-delà de ce plan d'économies, l'enveloppe des concours de l'État aux collectivités locales, regroupant diverses dotations doit à périmètre constant rester stable. C'est le principe qualifié de « norme zéro volume, zéro valeur ». Comme chacune des composantes évolue selon ses règles, certaines dotations vont servir de variable d'ajustement à la baisse pour arriver à respecter l'objectif global de stabilité.

La dotation globale de fonctionnement. Elle est composée pour la ville de Villeurbanne de deux dotations dont le montant total est estimé à 17,58 M€ pour 2017 (19,63 M€ en 2016). Il s'agit de la Dotation Forfaitaire et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) :

La dotation forfaitaire (7411) est estimée à 14,2 M€ en baisse de 13 % par rapport au BP 2016.

Jusqu'en 2014, elle était constituée de quatre fractions (fraction de base calculée à partir du nombre d'habitants, fraction de superficie, fraction "complément de garantie", fraction relative à des compensations de taxe professionnelle). En 2015, ces quatre composantes ont été fondues en une seule sur la base du montant 2014 après application de la réfaction liée au plan d'économies.

L'article 150 de la loi de finances pour 2016 redéfinissait le dispositif d'une réforme (la dotation forfaitaire comprenait trois composantes) et prévoyait son application en 2017.

Le projet de loi de finances 2017 propose d'abroger cet article : la réforme de la DGF est reportée et sera inscrite dans un texte spécifique attendu courant 2017.

En 2017, la dotation forfaitaire devrait donc être égale à la dotation notifiée en 2016 après prise en compte de la dynamique démographique, de la contribution de la Ville au redressement des finances publiques et de sa fonction de variable d'ajustement.

Une somme de 3,379 M€ est inscrite au BP 2017 au titre de la **DSUCS**, intégrant une inflation de 1 % par rapport au montant notifié en 2016 (3,35 M€) soit un écart de 2 % par rapport au BP 2016.

Le projet de loi de finances pour 2017 propose de diminuer le nombre de communes éligibles et de répartir les hausses de DSU entre toutes les communes.

La hausse opérée au niveau national en 2015 et 2016 serait maintenue en 2017 : +180 M€. Le financement de cette progression se ferait, pour moitié, par la diminution des concours financiers de l'État servant de variables d'ajustement et pour moitié, par des dispositifs d'écrêtement internes à la DGF.

La Ville bénéficie de compensations au titre des pertes de recettes fiscales consécutives à des décisions législatives :

La dotation unique des compensations spécifiques de la taxe professionnelle : variable d'ajustement de l'enveloppe des concours de l'État aux collectivités, elle diminue régulièrement. Cette dotation a ainsi diminué depuis 2004 de 89,08 %. Pour le BP 2017, compte tenu de cette évolution, elle est inscrite à hauteur de 230 K€, soit 63 K€ de moins par rapport au montant perçu en 2016.

L'allocation compensatrice versée au titre de la taxe d'habitation : l'État accorde des exonérations de taxe d'habitation à certaines personnes de condition modeste. Il verse, en contrepartie, à Villeurbanne une allocation égale au produit des bases exonérées de l'exercice antérieur par le taux de taxe d'habitation de 1991 de la Ville et des syndicats intercommunaux, majoré du taux de 1991 du Grand Lyon, soit 19,571 %. Pour 2017, le montant retenu pour cette allocation est de 3,1 M€.

Le principe est le même pour l'**allocation compensatrice en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties**. Elle concerne les personnes de condition modeste qui sont exonérées de taxe foncière. La compensation versée par l'État est égale au produit des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties des personnes exonérées en N-1 par le taux communal de taxe foncière bâtie de 1991, majoré de ceux du Grand Lyon et des syndicats intercommunaux, pour la même année, soit 14,60 %. A cela s'ajoute la compensation pour exonération partielle des logements sociaux situés en Zone Urbaine Sensible (abattement de 30 % des bases). Ne disposant pas d'informations sur l'évolution de ces bases exonérées et cette dotation étant une variable d'ajustement de l'enveloppe des concours de l'État aux collectivités, le montant inscrit au BP 2017 correspond au montant notifié en 2016 (193 K€) minoré de 22 % soit 150 K€.

La Ville bénéficie d'un versement du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ou FDPTP. Auparavant alimenté par le produit de l'écrêtement des bases communales de taxe professionnelle des établissements exceptionnels, il était réparti librement par le Conseil Général. Depuis le 1^{er} Janvier 2012, l'abondement des FDPTP est fait par une dotation de l'État pour un montant égal aux versements effectués au titre de 2009 avant la réforme de la Taxe Professionnelle. Depuis la création de la Métropole le 1^{er} janvier 2015, c'est la Conseil Métropolitain qui doit assurer la répartition du FDPTP. Le montant envisagé pour 2017 est stabilisé à 225 K€.

145 K€ sont inscrits au titre des autres attributions de péréquation et de compensation. Cette somme correspond à la compensation versée par l'État à la Ville suite à la suppression de l'impôt sur les spectacles en 2015.

Concernant les subventions (747...), les principales portent sur :

- la participation versée par l'État au titre des emplois d'avenir (660 K€) en baisse consécutivement à la fin des contrats signés il y a 3 ans,
- les participations de la CAF pour la réforme des rythmes scolaires (1,13 M€),
- le fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires (0,668 M€),
- les participations de la CAF en direction de la petite enfance (contrat enfance jeunesse : 2,9 M€ et accueils de loisirs sans hébergement : 1,65 M€).

Il est à noter que le transfert du produit du remboursement des frais d'entretien du Tonkin vers le chapitre 70 vient accroître la baisse du chapitre 74. A périmètre constant, elle aurait été de -6,9 %.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

636 557 €

Les crédits sont inscrits en hausse (+8,9 %) par rapport au BP 2016 (584 269 €). Il s'agit ici des loyers des immeubles et terrains relevant du patrimoine de la collectivité. Cette progression des produits de gestion courante s'explique par :

- un taux d'occupation très important des locaux du patrimoine diffus (98 %) et la poursuite de mise en location de biens du patrimoine « diffus » encore vacants,
- la substitution, chaque fois que possible, de baux de droit commun générateurs de revenus plus importants aux autorisations d'occupation précaires auparavant délivrées,
- le loyer dont seront redevables courant 2017, les professionnels de santé suite à l'acquisition par la Ville d'un local situé 36 rue du 8 mai 1945.

Les produits exceptionnels (chapitre 77)

31 800 €

Ce chapitre (98,8 K€ en 2016) regroupe entre autres, le produit des quêtes des mariages, ou les pénalités de retard des bibliothèques. Il concerne également la revente des certificats d'économie d'énergie inscrite à hauteur de 15 K€ (contre 75 K€ en 2016).

Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042)

681 000 €

Ce chapitre correspond à la contrepartie en dépenses d'investissement du chapitre 040. C'est la recette liée à l'amortissement des subventions perçues dans le cadre de la rénovation du TNP.

II. La section d'investissement

Elle s'équilibre avec les opérations d'ordre à :

50 860 801,44 €

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement globales s'élèvent à 48,73 M€ au BP 2017 (54,76 M€ au BP 2016). Elles sont en baisse de -11 %. Il convient cependant de distinguer dépenses d'équipement, subventions d'investissement versées, dépenses liées à la dette et les dépenses accessoires dont les évolutions particulières diffèrent.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23)

38 919 866 €

Les dépenses d'équipement (38,92 M€) connaissent une baisse de -11,66 % comparées au BP 2016 (44,06 M€) avec là aussi, une évolution différenciée suivant les postes.

Le **chapitre 20 (hors subventions)** est relatif aux immobilisations incorporelles, 2,74 M€ (frais d'études préalables aux travaux d'équipement envisagés par la ville, frais d'insertion, brevets). Il est stable par rapport à 2016. Les études porteront principalement sur les opérations suivantes :

- en matière scolaire (0,78 M€), avec la construction des groupes scolaires carré de Soie (0,15 M€), Rosa Parks (0,17 M€), de 6 classes maternelles GS Pasteur (0,25 M€), la mise en place de vidéoprojecteurs interactifs (25 K€), l'entretien général (0,12 M€),
- en matière sportive (0,22 M€) la construction du pôle sportif Gratte-Ciel Centre-ville (50 K€), le gymnase carré de soie (15 K€), la reconstruction des locaux du stade Lyvet (40 K€), le gros entretien général (72 K€),
- en administration générale (0,23 M€) avec la réfection des menuiseries de l'hôtel de ville (30 K€), la signalétique des équipements publics (30 K€), la relocalisation de la MSP des Buers (5 K€), les locaux jardiniers René Dumont (5 K€), la relocalisation de services municipaux rue Verlaine ou à la mairie annexe (25 K€), le gros entretien (135 K€),
- sur le plan culturel, (63 K€) avec notamment le réaménagement de locaux de la MJC (20 K€), la construction du Cinéma Gratte-ciel (8 K€) et le gros entretien (35 K€),
- en matière de petite enfance (0,22 M€) avec notamment les équipements petite enfance prévus terrain des sœurs (185 K€) et l'opération Carré de Soie (20 K€),
- centres sociaux (46 K€) avec notamment le réaménagement du centre social Cyprien (40 K€),
- études préalables aux travaux thermiques, développement durable et accessibilité personnes handicapées (230 K€ cumulés),
- études relatives aux squares de la Roseaie, Dreiech et du cheminement piétonnier, Galline Salengro en matière d'espaces naturels (75 K€),
- en matière d'éclairage public, études de mise en valeur nocturne du GS Zola, du jardin de Poche C. Hernu (30 K€), études pour l'éclairage public des voiries du campus de la Doua et de l'ilot Galline Salengro (40 K€).

Concernant les concessions et droits similaires (0,68 M€ +158 K€ soit +23 %), ils correspondent à l'acquisition de logiciels et droits d'utilisation pour permettre l'évolution des processus de travail. Avec notamment, la refonte des principaux sites internet municipaux (80 K€), la mise en œuvre de la dépénalisation du stationnement (15 K€), un logiciel de suivi de la gestion du handicap (FIPHP) (15 K€), une solution de gestion centralisée du suivi des arrêtés municipaux (10 K€), le renouvellement du logiciel de gestion des workflows génériques destiné aux processus dématérialisés internes à la collectivité (60 K€), l'évolution des logiciels métiers existants de l'ensemble des services municipaux (181 K€), l'évolution de l'infrastructure du système d'information des licences bureautiques, licences d'utilisation du SIG, le développement d'outils et diverses mises à niveau techniques nécessaires (156 K€), l'accompagnement du développement du guichet unique métropolitain, projet porté par la métropole de Lyon. Par ailleurs dans la continuité des actions lancées en 2016, seront poursuivis la dématérialisation des factures (35 K€), le développement de l'espace famille (17 K€) et le renouvellement du logiciel de gestion du parc automobile (34 K€).

Des frais de publication (45 K€), dans le cadre de la mise en concurrence des marchés publics sont inscrits.

Le **chapitre 21** « immobilisations corporelles » augmente de 73 % de 5,27 M€ à 9,15 M€. Ce chapitre porte sur les achats d'équipements en biens mobiliers, matériels, véhicules et informatiques. La forte hausse provient de l'inscription de crédits d'acquisition des biens immobiliers avec notamment des locaux 27, rue Verlaine pour les services de la ville (0,46 M€), l'acquisition des locaux du RAM Epstein (0,52 M€) et le terrain d'assiette de la future résidence autonomie qui succèdera à la RPA Château-Gaillard (3,9 M€).

Ce chapitre intègre aussi les acquisitions de mobilier, équipements techniques et matériels destinés aux services pour permettre la mise en œuvre des politiques publiques. Mais aussi l'acquisition de matériels informatiques et téléphoniques fixes et mobiles (0,347 M€), matériels pour la dématérialisation des factures, renouvellements et mises à niveau du parc (poursuite déploiement ToIp, raccordements de nouveaux sites en fibre optique, poursuite de l'industrialisation de la gestion du parc informatique et téléphonique...)

Le **chapitre 23** « travaux en cours » diminue de -25 % de BP à BP, -9,01 M€ à 27,02 M€. Cette ligne correspond aux travaux réalisés sur les équipements municipaux :

- secteur scolaire et restauration 8,55 M€ avec notamment la poursuite des travaux de requalification extension de Berthelot (2,53 M€), le solde des travaux de requalification extension de Jean Moulin (0,1 M€) et Jules Guesde (0,46 M€), le solde des travaux pour l'extension du restaurant, la création de classes sous préau et la construction d'un nouveau préau GS Albert Camus (0,4 M€) et le solde de l'extension du restaurant de Pasteur et la mise en accessibilité (0,05 M€). Seront poursuivis la mise en place de vidéoprojecteurs interactifs (0,27 M€) et l'extension du GS Tonkin (1,09 M€). Seront mis en œuvre, le nouveau GS ZAC Gratte-ciel (0,85 M€), l'aménagement du restaurant scolaire « Totem » (0,6 M€), le traitement thermique des façades du GS Goujon (0,1 M€) et le gros entretien des groupes scolaires et divers travaux (2 M€),
- secteur culturel 0,67 M€ avec notamment l'aménagement de locaux à la MJC (0,13 M€), la mise en place de capteurs photovoltaïques au Rize (0,1 M€) et le gros entretien de divers bâtiments culturels (0,44 M€),
- secteur du sport 4,55 M€ avec notamment le pôle sportif Gratte-Ciel Centre-ville (2,75 M€), le traitement thermique des façades du gymnase Fournière (0,2 M€), le remplacement du gazon synthétique du stade Cyprien (0,43 M€), la reconstruction du terrain sportif Salengro (0,19 M€), la mise en place d'éclairage de type leds à l'Astroballe (0,25 M€) et le gros entretien des gymnases, stades, terrains et piscines (0,73 M€)
- secteur administration 4,43 M€ avec notamment l'aménagement de locaux pour l'accueil mutualisé éducation-petite enfance (0,56 M€), l'aménagement du restaurant municipal « Totem » (0,48 M€), l'amélioration thermique des bâtiments (gymnase Fournière, GS Goujon, la restauration des menuiseries de l'hôtel de ville...) pour 1,44 M€, l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments pour 0,85 M€ (dont le CNEG pour 0,65 M€), le remplacement des menuiseries extérieures de l'hôtel de ville (0,5 M€),
- secteur de la petite enfance 1,04 M€ avec la construction de l'EAJE Helen Keller (0,82 M€), le lancement de la construction de l'EAJE de la ZAC Maisons Neuves (0,1 M€) et le gros entretien des structures municipales (0,14 M€),
- secteur des centres sociaux et de la vie associative (0,53 M€) pour l'entretien des diverses salles et centres sociaux (0,1 M€), la restructuration et l'extension de MQB (0,2 M€) et le gros entretien des structures municipales (0,23 M€),
- secteur paysages et nature 1,48 M€ avec notamment les travaux du terrain du rectorat (0,5 M€), du mail piéton J.Monod (0,33 M€), de l'esplanade D'Anthonioz-de Gaulle (0,1 M€), les jardins de poche, murs et toitures végétales (0,17 M€) et le gros entretien (0,14 M€),
- secteur éclairage public 1,43 M€ avec notamment la rénovation du réseau (0,25 M€), des travaux de dissimulation des réseaux (0,25 M€), des travaux avenue Saint-Exupéry (0,25 M€), la participation à l'éclairage de la ligne C3 (0,32 M€),

Des crédits sont destinés à régler l'acquisition de locaux acquis en VEFA, restaurants administratifs et scolaires du Totem (0,51 M€), locaux pour l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire (0,5 M€), locaux du futur EAJE ZAC Maisons Neuves (0,49 M€) ou pour la préemption de locaux du 59-61 cours de la République (1,63 M€).

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204)**4 598 323 €**

5,61 M€ avaient été inscrits au BP 2016. Les subventions d'équipement sont accordées à des organismes publics ou privés pour leur permettre de réaliser des opérations d'investissement présentant un intérêt pour la collectivité. Cela concerne notamment :

- les bailleurs sociaux en vue de travaux pour le développement de la performance énergétique dans le cadre des constructions neuves ou de réhabilitations (1,18 M€),
- le soutien à l'amélioration de la performance énergétique du parc privé (0,32 M€),
- des programmes d'intérêts généraux pour les immeubles sensibles et loyers maîtrisés (0,12 M€),
- le versement d'une partie de la participation à l'équilibre de l'opération Zac Gratte-Ciel centre-ville (1,94 M€),
- le solde de la subvention à l'Opac du Rhône pour la réhabilitation de la résidence Vincenot (0,5 M€),
- diverses aides à des structures associatives (0,32 M€).

Dotations fonds divers et réserves (chapitre 10)**1 767 500 €**

Il s'agit du remboursement à la CDC du solde de l'avance de FCTVA obtenue en 2015 dans le cadre du plan de soutien à l'investissement des collectivités locales mis en œuvre par le gouvernement.

Les remboursements d'emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)**3 200 000 €**

Ils s'élevaient à 4,86 M€ au BP 2016. Les crédits inscrits correspondent pour partie (1,6 M€) à des crédits revolving, emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, qui permettent de procéder à des tirages et remboursements en cours d'exercice avec une consolidation possible en fin d'année. Pour le solde, ils correspondent aux remboursements des emprunts classiques conclus jusqu'à fin 2016 (1,6 M€).

Les participations et créances rattachées (chapitre 26)**123 612 €**

En hausse de 10,8 %, ce chapitre doit permettre de régler d'une part le dernier tiers du capital correspondant à la participation (334 K€) de la ville au capital de l'Agence France Locale. Rassemblant des collectivités souhaitant mutualiser et optimiser leur recours au crédit sans intermédiaire bancaire, cette structure doit permettre de sécuriser l'accès à la liquidité, de diversifier les modes de financement et optimiser le coût de celui-ci. La ville a bénéficié pleinement de cette opportunité en ayant déjà levé 10 M€ d'emprunt auprès de cet organisme. D'autre part est inscrit le dernier versement (12,6 K€) pour la participation de la ville, d'un montant global de 92 K€, au capital de la Sem Patrimoniale délibéré lors du Conseil municipal du 14 mai 2012.

Les autres immobilisations financières (chapitre 27)**50 000 €**

Ce chapitre correspond aux dépenses relatives à l'aide financière à caractère social. Il s'agit d'un prêt sans intérêts, attribué au personnel municipal selon des critères sociaux. Une recette de 36 K€ correspondant au remboursement de ce type de prêts (sur une durée maximale de 5 ans) est inscrite au même chapitre.

Les travaux exécutés pour le compte de tiers (chapitre 45)**80 000 €**

Ce chapitre regroupe les travaux que la Ville peut être amenée à réaliser au profit de tiers notamment pour des raisons de sécurité ou salubrité. Ceux-ci devant nous rembourser, une somme équivalente est inscrite en recettes.

Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040)**681 000 €**

Il s'agit de l'amortissement de subventions perçues pour la réalisation d'un équipement lui-même amortissable.

Les opérations d'ordre patrimoniales (chapitre 041)

1 440 000 €

Ce chapitre enregistre les opérations d'ordre réalisées au sein de la section d'investissement. Il inclut le solde comptable d'avances antérieurement réalisées sur le compte 238 et leur intégration dans les comptes de travaux.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement régressent de 9,55 % du BP 2016 (37,52 M€) au budget primitif 2017 (33,93 M€).

Les subventions d'investissement (hors 138) (chapitre 13)

5 171 406 €

Globalement, les subventions d'investissement progressent de 99,2 % du BP 2016 (2,6 M€) au BP 2016.

Ces recettes sont liées à des projets spécifiques et ne sont pas pérennes, ce qui explique leur forte variabilité d'un exercice sur l'autre. Les projets mis en œuvre par la Ville sont par ailleurs essentiellement entrepris dans des secteurs peu générateurs d'aides. En l'occurrence, il s'agit de participations relatives à des opérations d'aménagement, versées par des promoteurs immobiliers afin de participer aux coûts de construction des équipements publics destinés à répondre aux besoins des habitants qui viendront occuper les programmes immobiliers créés :

- groupe scolaire situé ZAC de la Soie (2,29 M€),
- Projet Urbain Partenarial (PUP) Alstom (1,36 M€),
- PUP Gervais Bussière (0,19 M€),
- PUP Amblard (0,99 M€),
- PUP Alstom-Descorps (0,11 M€),
- PUP Alstom-Blum (0,12 M€).

Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

18 881 431 €

Cette somme couvre les besoins de financement externe de l'exercice 2017 et les opérations liées aux contrats revolving (1,2 M€). Le recours à l'emprunt, hors crédits revolving, s'élève à 17,68 M€ à titre prévisionnel. Cette somme représente le besoin de financement externe connu lors de l'établissement du budget primitif. A cela s'ajoute les recettes liées aux cautions versées par les occupants de locaux municipaux notamment (1,5 K€).

Les dotations fonds divers et réserves (chapitre 10)

4 240 000 €

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est estimé à 4 M€. Cette recette est calculée sur la base des investissements réalisés lors de l'exercice N-1 et vient compenser une partie de la TVA réglée à cette occasion par la collectivité. Le montant des investissements 2016 n'étant pas exactement connu au moment de l'adoption de ce budget, cette inscription sera corrigée en cours d'exercice. Si le FCTVA n'est normalement ouvert qu'aux seules dépenses réelles d'investissement, la loi de finances pour 2016 a étendu le bénéfice du FCTVA aux dépenses de fonctionnement réalisées par les bénéficiaires du FCTVA pour l'entretien des bâtiments publics.

La taxe d'aménagement, estimée à 0,24 M€, perçue par la Métropole et reversée pour partie à la Ville. Elle a remplacé la taxe locale d'équipement et fait participer les constructeurs aux charges d'équipement collectif hors les zones concernées par un PUP.

Les autres subventions d'investissement non transférables (chapitre 138)

0 €

Les subventions d'investissement non transférables financent l'acquisition de biens qui ne seront pas amortis par la collectivité. Aucune somme n'est inscrite au BP 2017 (384 K€ au BP 2016).

Les autres immobilisations financières (chapitre 27) **36 000 €**

Ce chapitre connaît une très forte diminution en raison de l'inscription de 2 829 K€ en 2016 relative à l'encaissement du versement du solde du prix du foncier destiné à l'aménagement du Terrain des Sœurs dans le quartier des Buers. Au BP 2017, aucune somme n'a été inscrite à ce titre.

Les 36 000 € résiduels de ce chapitre correspondent au remboursement par les agents de l'aide à caractère social accordée antérieurement par la Ville.

Les produits des cessions d'immobilisation (chapitre 024) **5 526 623 €**

Ce chapitre regroupe les prévisions de recettes relatives aux biens inscrits à l'actif de la Ville et faisant l'objet d'une cession onéreuse. L'exécution de la recette est, elle, réalisée en section de fonctionnement au chapitre 77. Les recettes envisagées: sont de 5,41 M€ dont, à titre d'exemple, les ventes Kaufman & Broad et Vinci (0,75 M€) pour le projet Gervais-Bussière et 173 rue Léon-Blum pour le centre de santé médipôle (2,57 M€).

Les travaux exécutés pour le compte de tiers (chapitre 45) **80 000 €**

Il s'agit des recettes prévues au titre du remboursement des travaux effectués par la Ville au profit de tiers. Le montant de ces derniers est inscrit pour la même somme en dépense d'investissement au chapitre 45.

Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) **6 170 841 €**

Cette somme, contrepartie de la dépense de fonctionnement inscrite au chapitre 023, contribue au financement de la section d'investissement.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) **9 314 000 €**

Ce chapitre constitue le pendant en recettes des sommes inscrites sur le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement. Il regroupe les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les opérations d'ordre patrimoniales internes à la section d'investissement (chapitre 041) **1 440 000 €**

Il s'agit de la contrepartie des dépenses réalisées au chapitre 041 relatives au solde comptable d'avances antérieurement réalisées sur le compte 238.

B- LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES MUNICIPALES DANS LE BUDGET 2017

Les développements suivants n'ont pas vocation à détailler l'intégralité des actions et politiques publiques mises en œuvre par la ville. Elles ont pour objectif de mettre l'accent sur les évolutions relatives à l'exercice budgétaire 2017.

– Dans le domaine de la solidarité :

En ce domaine, l'intervention de la Ville se fait via le CCAS ou en partenariat avec des structures associatives.

Concernant le CCAS, une subvention de 4 M€ est inscrite au budget primitif 2017. Cette subvention est en hausse de 357 K€ soit +9,9 % par comparaison au précédent budget primitif.

Elle correspond notamment à la volonté d'accompagner le mieux possible le processus de restructuration de l'offre d'hébergement pour personnes âgées, restructuration qui aura lieu en 2017. En effet pour faire face aux baisses durables des dotations de soin et aux évolutions réglementaires, entre autres contraintes, le CCAS a dû prendre la décision de fermer deux de ses EHPAD de petite taille. Cette mesure fera l'objet d'un accompagnement fort de la Ville sur le plan financier. Ainsi, en 2017, la Ville soutiendra, à travers la subvention au CCAS, les coûts de transition, l'accompagnement de certains personnels (sureffectifs temporaires) mais aussi l'accompagnement financier des résidents concernés (déménagement et une compensation du différentiel tarifaire pour les résidents transférés vers de nouveaux EHPAD) Ce soutien permettra aussi de préfigurer la transformation des foyers logement en résidences-autonomie. Enfin, cet effort supplémentaire concernant la subvention au CCAS correspond aussi à la nécessité de financer des mesures décidées à un niveau national ou par la Ville en matière de ressources humaines et ne pouvant être totalement compensées par des recettes des usagers.

L'année 2017 verra aussi la fin des travaux de réhabilitation de l'EHPAD Vincenot avec le soutien financier de la Ville (1 M€ dont 0,5 seront versés en 2017) et la finalisation du projet de reconstruction de la résidence Château-Gaillard, l'architecte ayant été désigné fin 2016.

Dans le même temps, se développeront des expériences innovantes au sein des résidences du CCAS (épicerie mobile, habitat intergénérationnel, promotion de l'activité physique...)

Les subventions aux associations de solidarité ont été maintenues.

– Dans le secteur de la vie associative :

Les associations vont continuer de bénéficier d'un soutien de la municipalité à travers :

- la mise à disposition de locaux. La mise en accessibilité de la Maison Berty Albrecht (création d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite) arrivant à son terme fin 2016, les associations bénéficieront, en 2017, de 7 nouvelles salles au sein de la maison grâce à l'aménagement d'un bâtiment annexe (ex-Relais d'Assistants Maternelles, ayant déménagé dans de nouveaux locaux). Un travail approfondi avec la MIETE a également permis la localisation de son siège à Villeurbanne et la mise en place dans les locaux consacrés à cette structure d'une activité de mise à disposition de salles vers le tissu associatif,
- l'organisation de rencontres, permettant de dynamiser le tissu associatif, sera ainsi poursuivie l'organisation des « Dialogues ville/association », dont l'objet est de faire remonter les besoins d'actions communes ou mutualisées, avec le concours éventuel de la Ville. Né de ces rencontres, le site internet collaboratif pour et par les associations, sera lancé au premier trimestre 2017. Le 10 septembre 2017, aura également lieu la Biennale des Associations,
- le soutien financier aux diverses associations est en léger repli (-2,3 %) en revanche, la Ville dans le cadre des « Dialogues » cités au point précédent, pourra soutenir des actions collectives. En ce qui concerne le CCO, sa subvention est maintenue dans le cadre d'une négociation visant un engagement collectif et pluriannuel des autres financeurs publics.

En ce qui concerne les structures de proximité :

En parallèle de l'extension de la maison de quartier des Brosses programmée en 2017, un travail a été mené avec l'équipe et les partenaires pour réécrire le projet d'équipement afin d'être au plus près des besoins des habitants et des orientations municipales notamment celles de Grandir à Villeurbanne. Ce nouveau projet portera sur la période 2017-2020 et place les familles au cœur des priorités de la structure.

Concernant les centres sociaux, le budget municipal total (toutes délégations confondues) qui leur est alloué est légèrement en diminution (-1 %). Cette baisse a fait l'objet d'un accompagnement (dialogue de gestion) de chacun des centres afin d'établir, avec l'aide de la CAF, un prévisionnel pluriannuel. Ce prévisionnel est le support d'une stratégie financière commune permettant de continuer à être au plus près des besoins des habitants dans un contexte financier contraint.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la ville, la concertation sur le projet urbain des Buers en lien avec la métropole de Lyon et Est Métropole Habitat va être relancée. Dans le cadre de sa réflexion sur les instances de démocratie participative, la ville va financer notamment le CCO pour permettre l'émergence sur le quartier des Buers d'un conseil citoyen et aider à la construction du point de vue des habitants, directement concernés par le projet urbain. Ses priorités affichées dans le contrat de ville lui permettent de financer de nouveaux projets et d'abandonner certaines actions moins adaptées aux réalités territoriales. Ainsi, la ville va financer deux nouveaux acteurs en direction de la jeunesse : la CinéFabrique, école nationale supérieure de cinéma et du Multimédia qui offre sur 3 années une formation initiale gratuite et diplômante. Cette structure a travaillé avec des jeunes gens du quartier Jacques Monod. Peut également être citée la compagnie Ariadne qui a beaucoup travaillé au contact des jeunes, notamment du collège du Tonkin, au point de décider que les saisons à venir seront consacrées à la recherche d'un théâtre qui s'adresse - aussi - aux adolescents.

– Dans le domaine de la petite enfance et de la famille :

L'année 2016 a été marquée par l'ouverture d'un nouvel équipement municipal de 20 places, la crèche Janusz Korczak, située au sein de l'école élémentaire Louis Pasteur, mais aussi par l'arrêt de l'activité de la crèche familiale Pierrot s'en va-t'en garde. L'année 2017 verra se stabiliser l'activité des équipements municipaux d'accueil collectif, avec toutefois l'impact en année pleine du financement de Janusz Korczak.

Le nombre de places dans le secteur associatif connaîtra de son côté une augmentation liée au déménagement programmé de la micro-crèche parentale Baby Nemo. L'emménagement dans de nouveaux locaux, prévu courant 2017, doit en effet permettre à l'association d'augmenter sa capacité qui passera ainsi de 9 à 15 places.

La Ville accompagnera également en 2017 la mise en place d'un nouveau projet passerelle, entre la crèche Gribouille, gérée par la maison sociale Cyprian les Brosses, et l'école Albert-Camus. Ce projet, qui favorise la scolarisation progressive des enfants de 2 à 3 ans, fait l'objet d'un co-financement de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 50 %.

– Dans le domaine de l'enfance, de l'éducation et de la restauration :

Le budget de la restauration scolaire augmente légèrement, pour tenir compte de l'évolution des effectifs liée à l'accroissement du nombre de places suite aux travaux réalisés dans plusieurs restaurants. Les efforts d'ajustement des livraisons aux besoins se poursuivent pour maîtriser ce budget, tout en maintenant le niveau de qualité de l'approvisionnement.

Dans le domaine de l'éducation, le ralentissement de l'évolution des effectifs constaté à la rentrée 2016 permet de modérer l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Pour 2017, celle-ci est essentiellement liée à l'impact en année pleine des mesures de renforcement des effectifs de remplacement dans les écoles, à hauteur de 8 postes soit +30 %, prises en réponse au mouvement social du printemps dernier, et de l'équipe d'animateurs de Chamagnieu, afin de se conformer aux nouvelles prescriptions de l'Education Nationale. Elle intègre également le fonctionnement sur l'année de l'école Rosa Parks. Parallèlement, l'enveloppe dédiée à la rémunération des animateurs périscolaires est ajustée à la baisse, au niveau des dépenses réalisées en 2016. Cet ajustement est sans impact sur les taux d'encadrement, qui restent identiques à ceux pratiqués jusqu'à présent.

L'année 2017 sera marquée par la mise en œuvre des projets inscrits dans la convention d'éducation culturelle et artistique signée fin 2016, et notamment les trois résidences artistiques dans les écoles Saint Exupéry, Jean Moulin et Albert Camus. La mise en œuvre des « semaines rencontres et territoires », dispositif de la Caisse de Ecoles qui propose depuis la rentrée aux classes de cycle 3 un parcours thématique sur une semaine réunissant plusieurs partenaires éducatifs du territoire, se poursuivra sur l'année scolaire. Le plan de déploiement des vidéoprojecteurs interactifs sera également poursuivi, ainsi que la mise en place de tablettes, en lien notamment avec le dispositif « collège connecté » afin de bénéficier des financements de l'Etat et d'assurer la continuité des usages numériques entre primaire et secondaire au sein des réseaux d'éducation prioritaire.

Enfin, les démarches administratives des familles ayant trait à l'éducation et à la petite enfance seront facilitées en 2017 par deux actions importantes. Il s'agit tout d'abord du déménagement des deux services chargés de cet accueil au sein de locaux communs, spécialement aménagés pour recevoir les familles. Cette opération est prévue au printemps 2017. L'année sera également marquée par la mise en ligne du Portail Familles, qui permettra dans un premier temps aux familles de consulter leurs données et de suivre ainsi les informations qui les concernent, notamment en termes de facturation.

– **Dans le domaine de la culture :**

L'année 2017 sera une année budgétaire « haute » pour la culture avec une édition renouvelée des Invites. Le plan pluriannuel d'économies adopté pour la délégation culture a intégré une mesure consistant à organiser le festival Les Invites une année sur deux, en alternance avec un projet fédérant les équipements culturels, Charivari, dont la première édition s'est déroulée en juillet 2016. En parallèle, le niveau de financement des équipements culturels subventionnés fait l'objet d'un maintien.

Cette architecture a également ouvert la possibilité de conclure un contrat avec le ministère de la culture. Ce pacte culturel permettra de préserver pendant 3 ans aux côtés de la Ville de Villeurbanne, le niveau des financements actuels de l'Etat, qui additionnés avec ceux de la Ville, représentent plus de 80 % des subventions accordées aux structures culturelles cofinancées sur le territoire de Villeurbanne (Théâtre National Populaire, Institut d'Art Contemporain, URDLA, Centre National des Arts de la Rue – les Ateliers Frappaz, théâtre de l'Astrée, théâtre de l'Iris, cinéma Le Zola, Centre Léo Lagrange, MJC, Fête du livre jeunesse...).

Mobilisant plusieurs politiques publiques (éducation, culture, jeunesse...), l'éducation artistique et culturelle est plus que jamais l'axe fort la politique culturelle de la ville. L'enjeu majeur est d'articuler et de mettre en cohérence les interventions de tous les opérateurs pour toutes les tranches âges de 0 à 25 ans, comprenant les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'enfant puis de l'adolescent.

Une convention d'éducation artistique et culturelle sera signée avec les ministères de la culture et de la communication et de l'éducation nationale. Cette convention s'attachera à la mise en œuvre et le développement de schémas d'éducation culturels en direction des scolaires des 1er et 2ème degrés à l'échelle de chaque territoire de la Ville de Villeurbanne. Le plan d'action figurant dans cette convention a été conçu en étroite collaboration entre les directions de l'éducation et de la culture de la Ville avec les représentants de l'académie de Lyon et les inspectrices de l'Education Nationale de Villeurbanne, ainsi qu'avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

L'objectif est de mettre en œuvre des parcours d'éducation artistiques et culturels de la maternelle à la 3ème et d'expérimenter trois résidences d'artistes dans trois groupes scolaires de Villeurbanne, classés en Réseaux d'Education Prioritaires (REP et REP +).

A travers cette convention, il s'agira également de conforter les bibliothèques et centre de documentation dans les écoles (BCD) grâce à l'appui du service de prêts aux collectivités (le PAC) du réseau des médiathèques de Villeurbanne.

Le ministère de la culture a également annoncé en 2016, de manière progressive pour les conservatoires de musique le retour de financements antérieurement réduits. Ceci va permettre à la Ville d'ajuster son niveau de financement en 2017, après avoir compensé en partie les années précédentes, le retrait des financements des autres partenaires Etat et Région.

Les Ateliers Frappaz, labellisés Centre National des Arts de la Rue (CNAR) depuis 2014, portent la direction artistique et scénographique du festival Les Invites produit par la Ville depuis 2002.

L'édition 2017 aura donc été préparée sur une période deux fois plus longue que précédemment. De plus, le fonctionnement du Centre National des Arts de la Rue (CNAR), dont les moyens ont d'ailleurs été confortés par le ministère de la culture en 2016 contribuera à l'enrichissement de l'édition 2017 des Invites. En effet, les missions des CNAR, consistent à accompagner des compagnies dans leurs projets de création à travers des résidences et des aides en coproduction. Cette nouvelle donne confortera l'offre artistique du festival des Invites, qui de fait s'affirmera encore plus comme une formidable vitrine de restitution et de diffusion artistique, d'une partie du travail du CNAR réalisé sur deux ans.

Dans le but de conjuguer mémoires et patrimoines (immatériels, matériels) et d'inscrire plus fortement les mémoires dans la ville, le Rize lance un projet d'inventaire des patrimoines villeurbannais (bâti, non bâti et végétaux). Ce projet présente un premier volet « professionnel » : un appel d'offre permettra de sélectionner un prestataire en capacité de produire en quelques années une connaissance exhaustive des héritages bâtis de la commune, connaissance qui fait défaut jusqu'à présent, alors même que la ville connaît des mutations rapides de son tissu urbain. Cette prestation sera financée, en investissement sur quatre ans. Elle débutera en 2017.

– **Dans le domaine de la jeunesse et de la vie étudiante :**

Les objectifs de la politique jeunesse seront poursuivis à travers la mise en œuvre des actions d'éducation à la citoyenneté (Conseil Villeurbannais de la jeunesse, dispositif du service civique) et celles visant à l'autonomie des jeunes (bourses au permis de conduire, bourses aux chantiers jeunes, animations loisirs, Fonds d'initiative).

L'accès à l'information pour le plus grand nombre, les actions de prévention et d'accompagnement aux pratiques numériques et à l'insertion restent des missions principales et importantes du Bureau Information Jeunesse.

Les subventions aux structures d'animations Jeunes, dont bénéficient essentiellement les structures de proximité, par le biais du Contrat Enfance Jeunesse, sont maintenues. Les animations de l'espace public proposées dans le cadre de « Vivez l'été » restent une priorité pour l'animation de la ville durant la période estivale.

Le dispositif Install Toit est lui aussi maintenu et permettra de verser potentiellement plus de 130 aides à la première installation en logement autonome des jeunes.

L'année 2017 sera la première année d'ouverture du Laboratoire Ouvert Villeurbannais, structure avec laquelle la Ville vient de signer une convention d'objectifs et de moyens et de mise à disposition d'un local situé aux Maisons-Neuves. L'activité de ce LOV s'apparente à un FabLab, offrant à ses membres un espace de travail et des ressources communes destinés à la réalisation de projets collectifs s'ouvrant sur des publics du quartier (associations locales, écoles primaires, collèges, lycées, centres sociaux, équipements de la ville...). L'idée est de faire découvrir aux publics de nouveaux modes de travail, de production et d'innovation par la mise en œuvre des pratiques du « fais-le toi-même » ou « faisons-le ensemble ».

– **Concernant le sport :**

Outre la mise à disposition d'équipements et l'octroi de subventions, le projet sportif local (PSL), soumis à une large concertation en 2016, guide la politique sportive et les actions qui seront menées à partir de 2017.

En investissement, la programmation 2017 (5,514 M€) a fait l'objet d'une concertation avec les usagers des installations sportives existantes ou à venir, elle porte entre autres sur :

- le CNEG avec la restructuration des vestiaires et accessibilité de l'accueil des publics du parking aux bassins – dernière phase (0,65 M€),
- Gymnase Eugène Fournière – Traitement thermique (0,2 M€),
- Complexe sportif Gratte-ciel centre – construction - (2,75 M€),
- Complexe sportif Salengro Galline – reconstruction - (0,19 M€),
- Complexe sportif Cyprien – rénovation du gazon synthétique (0,43 M€).

D'autre part, des études seront engagées afin d'anticiper les futurs investissements dont les vestiaires du complexe sportif Matéo.

En fonctionnement, une baisse de 2 % des enveloppes de subventions aux associations ou structures professionnelles sportives est reconduite comme en 2016. La répartition précise sera fonction des conventions d'objectifs, des projets déposés et de l'application des critères de subvention. Cet effort demandé a été l'objet d'un important travail de dialogue avec les associations de façon à leur donner une visibilité sur plusieurs années.

Comme l'année dernière, un effort supplémentaire est demandé à la SASP Asvel Basket via sa subvention pour mission d'intérêt général et les contrats de prestation.

En ce qui concerne l'organisation interne, une diminution prévisionnelle de la masse salariale est rendue possible par un travail sur l'organisation, les modalités d'entretien des équipements, les conditions de travail (moyens mis à disposition...) et la définition de priorités entre les tâches en fonction des situations rencontrées.

L'année 2017 verra aussi, entre autres, le développement d'actions sport-santé et la deuxième édition des Foulées de Villeurbanne dans leur nouvelle formule (création d'un semi-marathon) après le succès de l'édition 2016. Il est à noter que le développement de ces actions innovantes se fait la plupart du temps à moyens constants grâce à la mobilisation de partenaires, une plus forte transversalité interne et le redéploiement d'actions.

– **Concernant la santé :**

Les efforts réalisés en 2016 sur les crédits de fonctionnement de la direction de la santé publique, permettent en 2017 une stabilité dans les actions conduites et le soutien aux partenaires.

En outre le développement d'action s'appuie sur une recherche active de financements externes, recherche facilitée par la reconnaissance du rôle de la Ville auprès des principaux acteurs des politiques de santé. En effet le contrat local de santé co-signé en décembre 2013 par l'Agence régionale de santé, la Préfecture du Rhône, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône, le centre hospitalier du Vinatier et la ville de Villeurbanne qui donne le cadre général de la politique de santé publique de la ville est en cours d'élargissement à la métropole de Lyon et l'Education nationale. Cette dynamique, le travail de communication, d'innovation et d'évaluation font de la Ville un acteur reconnu dans ce domaine et crédible quand il sollicite des subventions ou répond à des appels à projet.

A titre d'illustration des nombreuses actions qui seront conduites en 2017, on peut citer le soutien à la restructuration et à l'agrandissement des locaux du planning familial, l'accompagnement des professionnels de santé souhaitant s'installer ou se regrouper à Villeurbanne, les actions sport-santé en lien avec le projet sportif local, la conduite d'étude d'impact en santé à l'occasion des projets urbains...

– **Concernant le développement urbain, économique, l'habitat, l'emploi et l'insertion :**

L'année 2017 confirme en matière d'investissement, tant en dépenses et recettes la montée en charge de l'activité financière déjà enregistrée l'année précédente et principalement liée aux grandes opérations publiques d'aménagements, notamment la ZAC Gratte-Ciel Centre.

Ainsi, le BP 2017 intègre en dépenses le deuxième versement de la participation à l'équilibre du bilan de la ZAC Gratte-Ciel centre. Parallèlement, il est prévu au BP 2017 des recettes de participations pour la ZAC Villeurbanne la Soie ainsi que pour l'opération du Terrain des Sœurs. Au total, ce volume d'activité mobilise 1,95 M€ en dépenses pour 2,39 M€ en recettes destinées à financer des équipements publics.

Cette montée en charge des opérations d'urbanisme est accompagné parallèlement pour la première fois, de la mise en place de projets urbains développés sous forme partenariale (PUP) parmi lesquels Gervais Buisnière, Alstom et Amblard ont été approuvés au cours de l'année 2016; ces projets portés par des promoteurs privés permettront de soutenir la production de logements (environ 900) et apporteront les financements de façon proportionnelle aux besoins générés en matière d'équipements de compétence municipale (scolaire, petite enfance, espaces paysagers). Les premiers versements de participations des promoteurs attendus pour 2017 sont de 2,77 M€; il ne s'agit là que des premières échéances qui seront suivies par des versements complémentaires s'échelonnant jusqu'à 2020 pour un montant global de 2,38 M€.

Le recours à un régime de participation devrait se poursuivre au cours des années 2017 et 2018 avec la mise en place de quatre autres projets.

L'année 2017 sera également marquée par la poursuite d'une forte activité foncière (déjà engagée depuis 2015), axée prioritairement sur la mobilisation de fonciers destinés à la réalisation d'équipements municipaux (Groupes Scolaires, EAJE, restaurant scolaire).

Plus de 9 M€ seront ainsi consacrés à l'engagement ou à la poursuite des acquisitions foncières et immobilières nécessaires à des équipements.

Cette forte activité en dépenses s'accompagne là-encore d'un volume important de recettes (5,5 M€) grâce à la conclusion de plusieurs grosses opérations foncières (avec la vente de foncier communal du 173 rue L. Blum, rue L. Fabre, Secteur Gervais Buissière, route de Genas).

Parallèlement, la ville poursuivra au titre du BP 2017 ses efforts en matière de financement du logement locatif social et en matière d'accompagnement à la réhabilitation thermique des bâtiments, que soit vis-à-vis des bailleurs sociaux, des copropriétés ou du logement individuel.

En matière de développement économique, d'emploi et d'insertion, la ville de Villeurbanne poursuivra les actions engagées les années précédentes pour favoriser un développement générateur d'emplois, faciliter l'implantation d'activités nouvelles ou le maintien des entreprises déjà implantées, faciliter et encourager toutes formes de partenariat avec les entreprises en place et soutenir l'économie sociale et solidaire ainsi que l'économie de proximité.

La mise en place du plan métropolitain d'insertion avec la reprise par la Métropole des Plie pourra donner lieu au cours de l'année 2017 à de nouvelles formes de coopération en faveur de l'insertion et de l'emploi. Le financement par la Métropole à concurrence de 50 % des postes de développeur économique, de chargé de liaison emploi et entreprise et de leur assistante à hauteur de 90 000 euros, en est une première illustration.

Enfin, la ville de Villeurbanne s'est portée candidate à l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée sur le quartier de Saint-Jean. Les résultats de l'appel à projet sont attendus d'ici fin 2016 et pourraient se traduire pour ce quartier classé prioritaire en politique de la ville par la création d'une première entreprise génératrice de services à la population ou s'adosser aux entreprises en place via le recrutement à terme, de près d'une centaine de personnes durablement éloignées de l'emploi et volontaires pour intégrer cette expérimentation.

– Dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie :

La Ville poursuit ses efforts afin de permettre la création, l'extension et la rénovation d'espaces verts. Ainsi, seront lancées les études préalables, pour l'aménagement du passage de l'ilot Galline Salengro, du futur jardin dans le cadre du PUP Alstom et le réaménagement du square Dreiech.

Les travaux de création ou de rénovation d'espaces verts permettront de poursuivre la création du parc du terrain du Rectorat. L'aménagement d'un mail piéton le long du relais jeunes Jacques Monod permettra par ailleurs la circulation. Les travaux de remise en état des bassins de l'esplanade Genevieve Anthonioz- de Gaulle seront également réalisés.

L'éclairage public participe de l'embellissement du cadre de vie à travers la dissimulation des réseaux qui se poursuit en collaboration avec le SIGERLy (rues Decomberousse, Francia (abords ZAC de la Soie) – rue Severine, rue Fays) mais aussi de l'accompagnement l'aménagement de la ligne C3, de l'avenue Saint Exupéry.

– **Dans le domaine de l'accueil du public, de la qualité du service et de l'e-administration :**

La démarche de certification engagée depuis 2012 pour les services chargés de l'accueil général et de la délivrance d'actes administratifs aux usagers verra dès le début de l'année 2017 son périmètre étendu au service des cimetières, les audits s'étant déroulés à l'automne 2016. L'obtention du label Qualiville témoigne de l'attention portée par la Ville à l'amélioration continue de la qualité du service aux usagers. Dans le même temps, les dispositions prises en matière de fonctionnement visent un enjeu de maîtrise des dépenses. Ainsi l'entretien des cimetières sera confié en 2017 à une équipe consolidée de trois personnes complétées par un marché confié à une entreprise d'insertion pour assurer une qualité de service maintenue lors des pics d'activité.

L'année 2017 sera également marquée par la mise en œuvre de nouvelles compétences confiées par l'Etat aux communes. Il s'agit tout d'abord de la conclusion, de la modification et de la dissolution des Pactes Civils de Solidarité (PACS), jusqu'à présent réalisés par les tribunaux d'instance et les notaires, et qui relèveront de la compétence municipale à compter d'octobre 2017. L'autre nouveauté porte sur la mise en œuvre de la carte nationale d'identité électronique (CNIE) dont la date précise reste à confirmer.

Enfin, quatre tours d'élections – présidentielles et législatives – se tiendront au cours de l'année. Le budget consacré à l'organisation des scrutins connaît donc une augmentation significative pour 2017.

En 2016, un projet d'amélioration de la relation aux usagers a été lancé et se développera sur les exercices 2017 et suivants. A travers ce projet, la Ville met l'accent sur la valorisation et la qualité de l'accueil sur l'ensemble des lieux d'accueil du public villeurbain, mais également sur l'amélioration de l'accès aux services publics : renforcement de l'accès aux droits, développement des e-services, simplification et modernisation des démarches des usagers. Pour ce faire, la direction des affaires générales a intégré en 2016 un nouveau périmètre, celui de la qualité de service au public.

En matière d'e-administration et dans l'objectif d'amélioration de l'accueil des usagers, seront mis en œuvre :

- la création d'un accueil physique commun enfance et éducation courant du 1er semestre 2017,
- mise en service d'un kiosque famille couvrant le périmètre Education et Petite Enfance et permettant aux familles d'effectuer un certain nombre de démarches dématérialisées via internet (consultation du dossier famille, des inscriptions à la restauration et au périscolaire, des factures dématérialisées) courant 2017, préalable à de futurs développements tels que le paiement en ligne,
- en lien avec la métropole de Lyon, création d'un Guichet Numérique Métropolitain, accessible par internet et application mobile, dont les fonctionnalités restent à préciser par la Métropole,
- refonte du site internet de la Ville avec objectif d'ouverture du nouveau site avant fin 2018,
- dématérialisation des factures pour satisfaire aux exigences réglementaires en la matière,
- travail sur la dépenalisation du stationnement qui deviendra opérationnelle en 2018,
- dans un contexte de développement durable, remplacement du logiciel de gestion du parc automobile et de suivi de la sinistralité qui permettra un suivi plus fin et plus aisé des consommations et sinistres.

* * *

A travers ce budget, les politiques publiques municipales continuent d'évoluer pour décliner les priorités politiques du mandat. L'accent est porté sur le domaine éducatif et la petite enfance, l'égalité tout particulièrement entre les femmes et les hommes, la qualité du cadre de vie.

Cette mise en œuvre a été travaillée en tenant compte du contexte financier dans lequel évoluent les collectivités locales. Ce même contexte a conduit à un plan d'actions pluriannuel piloté par l'équipe municipale et alimentée par les propositions des services. Appuyé sur une analyse précise de l'activité et visant au financement des développements liés aux priorités municipales sans dégradation de la situation financière de la ville, il comporte plusieurs axes complémentaires : actions sur les coûts internes, dialogue avec les partenaires associatifs de la ville, recherche de recettes nouvelles, définition de priorités et ajustement des actions.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'approuver le Budget Primitif 2017 de la ville de Villeurbanne qui s'équilibre à 137 394 658 euros en section de fonctionnement et 50 860 301,44 euros en section d'investissement.

Présentation synthétique des informations financières essentielles du BP 2017 (Article L 2313-1 10° CGCT)

Le budget primitif 2017 se décompose comme suit en opérations réelles.

	Dépenses	Recettes
Investissement	48 739 301,44	33 935 460,44
Fonctionnement	121 909 817,00	136 713 658,00
Total	170 649 118,44	170 649 118,44

Le détail par chapitre est le suivant :

Section de fonctionnement, dépenses réelles :

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2016	BP 2017	% Evolution BP 2017 / BP 2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 883 728	23 115 169	5,63%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	73 271 268	73 409 018	0,19%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 250 000	1 340 000	7,20%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 223 665	23 371 370	0,64%
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	160 600	156 600	-2,49%
66	CHARGES FINANCIERES	300 000	300 000	0,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	223 960	217 660	-2,81%
Total Dépenses réelles de Fonctionnement		120 313 221	121 909 817	1,33%

Section de fonctionnement, recettes réelles :

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2016	BP 2017	% Evolution BP 2017 / BP 2016
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	527 500	642 000	21,71%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	9 508 504	9 786 446	2,92%
73	IMPOTS ET TAXES	94 037 700	95 612 700	1,67%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	32 800 170	30 004 155	-8,52%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	584 269	636 557	8,95%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	98 800	31 800	-67,81%
Total Recettes réelles de Fonctionnement		137 556 943	136 713 658	-0,61%

Le budget primitif 2017 est bâti sur les fondements :

- de l'intégration des baisses de dotation et compensations dans le cadre des plans d'économie successifs mis en œuvre par l'Etat depuis 2014,
- d'une stabilisation des taux de fiscalité qui demeurent inchangés depuis 2009,

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	21,5%	21,5%
Taxe foncière bâti	16,21 %	16,21 %
Taxe foncière non bâti	19,62%	19,62%

- d'une évolution physique des bases de fiscalité de 1,5 % et d'une évolution nominale déterminée par la loi de finances 2017 de 0,8 %,
- d'une volonté de réduire l'écart entre évolution des charges de fonctionnement et des recettes réelles pour limiter l'effet ciseau,

	2016	2017
Epargne de gestion	17 668 882	15 289 701
Epargne brute	17 243 722	14 803 841

- de maintenir un niveau d'investissement prévisionnel conséquent.

Section d'investissement, dépenses réelles :

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2016	BP 2017	% Evolution BP 2017 / BP 2016
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	1 767 500	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 866 500	3 200 000	-34,24%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 745 000	2 741 000	-0,15%
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	5 607 335	4 598 323	-17,99%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 272 779	9 153 528	73,60%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	36 040 451	27 025 338	-25,01%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	111 600	123 612	10,76%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 000	50 000	25,00%
4541	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS	80 000	80 000	0,00%
Total Dépenses réelles d'investissement		54 763 665	48 739 301	-11,00%

Des dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) en baisse, 38,9 M€ contre 44 M€ en 2016 prenant en compte l'état d'avancement des projets et entrant dans le cadre d'un maintien de l'effort d'investissement de la ville sur l'ensemble du mandat.

Section d'investissement, recettes réelles :

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2016	BP 2017	% Evolution BP 2017 / BP 2016
024	PRODUITS DES CESSIONS	3 089 000	5 526 623	78,91%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 600 000	4 240 000	17,78%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 979 470	5 171 406	73,57%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24 906 473	18 881 431	-24,19%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 865 000	36 000	-98,74%
4542	TRAVAUX EFFECTUES D OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS	80 000	80 000	0,00%
Total Recettes réelles d'Investissement		37 519 943	33 935 460	-9,55%

Le recours à l'emprunt pour équilibrer le BP 2017 est en baisse à 18,88 M€ en inscription prévisionnelle contre 24,9 M€ en 2016, hors effet revolving les montants respectifs sont de 17,68 M€ et 23,3 M€.

La dette estimée au 1er janvier 2017 est de 20 096 378,6 € pour une annuité globale elle aussi estimée, de 2 104 379,2 € décomposée comme suit : 1 938 263,6 € en capital et 166 115,6 € en intérêts.